

Rémunération des élus pour l'année 2023

Non audité

	RÉMUNÉRATION (EXCLUANT CHARGES SOCIALES)	ALLOCATION DE DÉPENSE
Pierre Séguin	65 974,62 \$	18 206,90 \$
Nancy Pelletier	19 402,64 \$	9 701,32 \$
Kim Comeau	19 402,64 \$	9 701,32 \$
Denis Ladouceur	19 402,64 \$	9 701,32 \$
Marc Deslauriers	19 402,64 \$	9 701,32 \$
Gabrielle Labbé	19 402,64 \$	9 701,32 \$

Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que la municipalité versera chaque membre du conseil pour l'année 2023.

Les membre du conseil qui siègent sur le CCU reçoivent une rémunération supplémentaire de 75 \$ par séance.

Date de publication : 2023-02-22